

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

Avis

21 mars 2018

bosentan

BOSENTAN OHRE PHARMA 62,5 mg, comprimé pelliculé

B/56 (CIP : 34009 301 355 1 8)

BOSENTAN OHRE PHARMA 125 mg, comprimé pelliculé

B/56 (CIP : 34009 301 355 4 9)

Laboratoire OHRE PHARMA

Code ATC	C02KX01 (anti-hypertenseurs)
Motif de l'examen	Inscription
Liste concernée	Collectivités (CSP L.5123-2)
Indications concernées	<p>« Traitement de l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) dans le but d'améliorer la tolérance à l'effort et les symptômes chez les patients en classe fonctionnelle OMS III.</p> <p>L'efficacité a été démontrée dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> · l'hypertension artérielle pulmonaire primitive (idiopathique et héritable) ; · l'hypertension artérielle pulmonaire associée à une sclérodermie sans pathologie interstitielle significative associée ; · l'hypertension artérielle pulmonaire associée à une cardiopathie congénitale de type shunt gauche- droite avec syndrome d'Eisenmenger. <p>Certaines améliorations ont été également démontrées chez des patients atteints d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) en classe fonctionnelle OMS II.</p> <p>BOSENTAN OHRE PHARMA est également indiqué pour réduire le nombre de nouveaux ulcères digitaux chez les patients souffrant de sclérodermie systémique et d'ulcères digitaux évolutifs. »</p>

01 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

AMM	Date initiale : 26 janvier 2018
Conditions de prescription et de délivrance / statut particulier	Liste I Médicament soumis à prescription hospitalière réservée aux spécialistes et/ ou aux services spécialisés en Cardiologie, Dermatologie, Pneumologie, Rhumatologie ou en Médecine Interne. Médicament nécessitant une surveillance particulière pendant le traitement.

02 CONTEXTE

Il s'agit de la demande d'inscription sur la seule liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités de génériques de TRACLEER 62,5 mg et 125 mg, comprimés pelliculés.

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces données et informations et après débat et vote, la Commission estime :

03.1 Service Médical Rendu

La Commission considère que le service médical rendu par BOSENTAN OHRE PHARMA est :

- modéré dans le traitement de l'hypertension artérielle pulmonaire ;
- important dans la réduction du nombre de nouveaux ulcères digitaux chez les patients souffrant de sclérodémie systémique et d'ulcères digitaux évolutifs.

03.2 Amélioration du Service Médical Rendu

Ces spécialités sont des génériques qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à TRACLEER, comprimé pelliculé.

04 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La Commission donne un avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans les indications et aux posologies de l'AMM.